



**République du Sénégal**  
Un Peuple – Un But – Une Foi

.\_\*.\_\*.\_\*\_

**MINISTRE DE L'URBANISME, DU  
LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

.\_\*.\_\*.\_\*\_

**Projet pour la Promotion de la Gestion  
Intégrée et de l'Economie des Déchets  
Solides au Sénégal  
(PROMOGED)**



**PROMOGED**

PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTÉGRÉE ET  
DE L'ÉCONOMIE DES DÉCHETS SOLIDES AU SÉNÉGAL

**République du Sénégal**

**Projet de Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au  
Sénégal (PROMOGED)**

**N ° de prêt / N ° de crédit / N ° : 161477**

**Titre de la mission :** La sélection et l'emploi d'un cabinet ou groupement de cabinets pour les études techniques détaillées pour la construction des PRN et CRC au niveau des pôles Nord, Thiès et Casamance.

**N° de référence :** SN-PROMOGED-360692-CS-QCBS

### **AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer le coût du Projet de Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED).

Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) permettra de renforcer la gouvernance du secteur et d'améliorer le système de gestion intégrée et durable des déchets solides ménagers et assimilés. Ce programme d'investissement de 355,7 MUSD (soit 322,5 MEUR) est prévu pour une durée de 6 ans à compter de juin 2020.

Le PROMOGED souhaite utiliser une partie du montant des ressources du Projet pour « **La sélection et l'emploi d'un cabinet ou groupement de cabinets pour les études techniques détaillées pour la construction des PRN et CRC au niveau des pôles Nord, Thiès et Casamance.** ».

2. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « Le Soleil » du 26 janvier 2023.
3. Les services comprennent :

L'objectif général de la mission est de réaliser les études techniques détaillées des Points de Regroupement normalisé (PRN) et des Centres de Regroupement et de Commercialisation (CRC) et la confection des dossiers de consultation (DAO) des entreprises.

Le programme retenu dans la présente mission est ainsi composé :

Tableau 1 : Infrastructures à mettre en place

Pôles	PRN	CRC
Thies	82	4
Nord (régions de Saint-Louis et Matam)	62	4
Casamance (régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou)	35	4

PRN : Point de Regroupement Normalisé

CRC : Centre de Regroupement et de Commercialisation

Le listing des infrastructures pour chaque commune est donné dans les TDR.

Le Consultant mènera la mission sous la responsabilité et la coordination de l'UGP du PROMOGED.

Les activités à réaliser dans le cadre de la présente étude par le Consultant sont regroupées en deux (02) phases, comme suit :

- **Phase 1 : réalisation des études techniques (études préliminaires, APS, APD,) de construction des PRN et CRC**
- **Phase 2 : Élaboration des Dossiers de consultation (DAO) pour le recrutement des entreprises en charge des travaux.**

4. Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ; Email : [promoged.ucg@gmail.com](mailto:promoged.ucg@gmail.com)
5. Le PROMOGED invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :
  - La nature des activités du cabinet et le nombre d'années d'expérience,
  - Les qualifications du cabinet dans le domaine des prestations indiquées ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats de :

**Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :**

N°	Critères de sélection	Points
	<b>I. Qualifications générales</b>	<b>30</b>
1.	Disposer d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans en tant que cabinet d'ingénierie technique dans la planification, la conception et le suivi de la réalisation d'infrastructures (BTP)	30
	<b>II. Expériences spécifiques relatives à la mission</b>	<b>60</b>
2.	Avoir des expériences pertinentes dans la conception d'infrastructures	20
3.	Avoir des expériences pertinentes dans les études de dimensionnement et d'élaboration de documents techniques (APS, APD, DAO)	20
4.	Avoir des expériences pertinentes dans l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour des projets d'infrastructures	20

	<b>III. Connaissance du milieu</b>	<b>10</b>
5.	Expérience similaire au Sénégal	10
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour être retenue, chaque expérience présentée doit être confirmée par une attestation dûment signée**

**Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection**

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
8. Un consultant sera sélectionné selon la **méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;
9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes PROMOGED au Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY 2 -ème étage, Dakar -Sénégal Tel : (221) 33843 26 00 tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.
10. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous : au Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY 2 -ème étage, Dakar -Sénégal par courrier, ou par courrier électronique à l'adresse mail ci-après [promoged.ucg@gmail.com](mailto:promoged.ucg@gmail.com) au plus tard **le mercredi 19 juillet 2023 à 10 heures (heure locale)**.

**PROMOGED**

**À l'attention de : Monsieur Ibrahima DIAGNE, Directeur de Projet**  
**Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY**  
**2 -ème étage, Dakar -Sénégal**  
**Tél : (221) 33843 26 00**  
**E-mail : [promoged.ucg@gmail.com](mailto:promoged.ucg@gmail.com)**